



Monsieur le recteur,

Madame la secrétaire générale,

Le 12 juin 2023, Le ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse signait avec nos représentants syndicaux un accord cadre sur le déploiement du télétravail au MENJ. L'article 3 dudit accord précise que les personnels administratifs des EPLE peuvent désormais être éligibles au télétravail.

Dans l'académie de Dijon, les syndicats A&I UNSA et Sgen-CFDT sont sollicités régulièrement par des personnels administratifs en EPLE qui souhaitent télétravailler, dont certains ont d'ores et déjà fait parvenir des demandes à vos services et se sont vus opposer un refus pour des motifs, notamment matériels, qui ne sont pas justifiables au regard de l'accord.

Nous souhaitons rappeler que le télétravail est un élément qui participe à l'amélioration des QVCT. L'inéquité entre les personnels administratifs de l'Académie de Dijon, créée par la non application de l'accord cadre qui visait, entre autres, à palier l'écart entre les personnels des EPLE et des services, n'est pas acceptable. Par ailleurs, au moment où nos métiers souffrent d'un manque d'attractivité qui provoque régulièrement le départ de collègues de notre académie, voire de notre Ministère, et qui induit des postes laissés vacants, la perte des compétences, l'instabilité de certains EPLE, l'argument d'une possible organisation du télétravail sur les missions qui le permettent est donc un véritable levier pour y remédier.

Pour faire suite à ces sollicitations et à nos interpellations régulières en instances et autres, Mme la Secrétaire Générale est revenue sur ce point en indiquant qu'il fallait mettre en œuvre l'accord cadre. Il reste maintenant à se concerter pour travailler sur les modalités d'application du télétravail pour les personnels administratifs des EPLE, afin de d'en permettre le déploiement le plus rapidement possible : une année a déjà été perdue.

Comment les missions télétravaillables seront-elles identifiées par les équipes (agents et N1) souhaitant mettre en place le télétravail pour garantir une équité de traitement et pallier la réticence que d'aucuns pourraient avoir sur ce point ? Nous rappelons que les périodes de confinement ou d'isolement ont démontré qu'un nombre non négligeable de tâches pouvaient être effectuées à distance, pour tous les métiers administratifs des EPLE.

Il nous semble que ces points, et d'autres encore, doivent être éclaircis à propos des procédures de demandes, de mise à disposition des moyens et de mise en œuvre effective du télétravail.

Aussi, nous demandons la mise en place rapide (la rentrée se prépare dès maintenant) d'un groupe de travail permettant d'élaborer une déclinaison locale de l'accord ministériel. Nous souhaitons la mise en place d'une négociation des modalités de mise en œuvre académique de cet accord afin de permettre aux agents administratifs travaillant en EPLE de télétravailler dans de bonnes conditions dès la rentrée 2024.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le recteur, Madame la secrétaire générale, l'expression de notre respectueuse considération.

A&I UNSA Dijon

Aurore SIMON

Sgen-CFDT Bourgogne

Yann ROUSSET

FSU Bourgogne

Fabian CLEMENT